Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213500184-20260115-2026_002-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune de Bazouge du Désert

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 Janvier 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	11

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en LA BAZOUGE-DU-DESERT
Le : 23/01/2026
Et
Publication ou notification du : 23/01/2026

Date de la convocation : 09/01/2026

Date d'affichage : 09/01/2026

L'an 2026 et le 15 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de BOIVENT Joseph, Maire.

Présents : M. BOIVENT Joseph, Maire, Mmes : GALODÉ Sylvie, HEUZÉ Marine, LINAIS Sylvie, MABILLE Claire, RABASTE Carine, ROYER Angélique, MM. : BRAULT Christophe, CATTEAU Jocelyn, ROUSSEAU Henri

Excusé(e)s avec procuration : M. ORRIÈRE Hubert a donné procuration à M. CATTEAU Jocelyn

Excusé(s) : Mme JOURDAN Marie-Thérèse

Absent(e)s : MM. BALAN Emmanuel, BARRAIN Cédric, MOTTAY Julien

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROYER Angélique

2026-002 — Centre d'Intervention et de Secours de La Bazouge du Désert : Demande de subvention

Le Centre d'Incendie et de Secours de La Bazouge du Désert, par courrier en date du 17 décembre 2025, nous sollicite pour une subvention concernant la Journée Départementale 2026 des Sapeurs-Pompiers d'Ille et Vilaine qui se déroulera le 12 septembre 2026.

Cette journée permettra également de mettre à l'honneur le Centre de Secours de la commune puisque ce seront ses 100 ans.

La subvention sollicitée est d'un montant de 4 000,00€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide

DE SURSEOIR à décision dans l'attente d'un plan de financement à préciser ;

DE DONNER un accord de principe au versement de la subvention dont le montant sera défini lors du prochain vote du budget.

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/01/2026

Secrétaire de Séance,
ROYER Angélique

Maire,
BOIVENT Joseph

MAIRIE DE LA BAZOUGE-DU-DESERT
35 Ille et Vilaine

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.